

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

DÉLÉGATION À L'INFORMATION ET À LA COMMUNICATION DE LA DÉFENSE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le vendredi 24 Octobre 2014

Le nombre de fusillés pour désobéissance militaire de la Première Guerre mondiale est confirmé

A la suite du rapport réalisé par une commission d'historiens présidée par M. Antoine Prost, M. Kader Arif, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Défense, chargé des Anciens Combattants et de la Mémoire, a souhaité qu'un travail de recherche systématique des fusillés de la Première Guerre mondiale soit conduit dans les archives de la justice militaire.

A cette fin, le Service historique de la Défense (SHD) a pour la première fois systématiquement dépouillé la totalité des archives des conseils de guerre, aussi bien pour la zone des armées, déjà très étudiée, que pour l'arrière ou l'outre-mer, où l'essentiel des cas jusqu'alors inconnus a été repéré.

Les chiffres concernant les fusillés pour désobéissance militaire ont été confirmés et sont donc désormais établis pour l'ensemble des condamnations documentées dans les archives de la justice militaire, qui sont aujourd'hui librement communicables.

Tableau 1 : Fusillés dont la condamnation est documentée par les archives des conseils de guerre

| Motifs de condamnation / types de conseils de guerre | Aux armées | Régions militaires | Paris | Outre-mer | Total |
|--|------------|--------------------|-------|-----------|-------|
| Désobéissance militaire | 522 | 6 | 1 | 34 | 563 |
| Droit commun | 43 | 17 | 3 | 73 | 136 |
| Espionnage | 82 | 24 | 14 | 6 | 126 |
| Total | 647 | 47 | 18 | 113 | 825 |

Tableau 2 : Répartition par année des fusillés pour désobéissance militaire documentés par les archives des conseils de guerre

| 1914 | 1915 | 1916 | 1917 | 1918 | 1919-1921* | Total |
|------|------|------|------|------|------------|-------|
| 125 | 237 | 110 | 74 | 12 | 5 | 563 |

* pour actes accomplis durant la période des hostilités

Tableau 3 : Fusillés après jugement documentés par d'autres sources (dont le fichier des morts pour la France et les archives des unités et états- majors)

| | |
|---|-----|
| Fusillés pour désobéissance militaire (de manière attestée) | 49 |
| Fusillés pour crimes de droits commun ou trahison | 5 |
| Fusillés pour motifs inconnus | 47 |
| Total | 101 |

Tableau 4 : Fusillés sans jugement

| | |
|--|----|
| Fusillés sans jugement pour désobéissance militaire documentés par les archives militaires | 27 |
| Exécutés et tués sommairement identifiés dans les archives militaires | 55 |
| Total | 82 |

Cet inventaire a accompagné la numérisation des archives des conseils de guerre relatives aux fusillés, soit 120 000 images qui seront désormais consultables à travers une base nominative sur le site Mémoire des hommes comme le Président de la République s'y était engagé.

Cette base sera également consultable sur les bornes interactives installées dans les salles du Musée de l'Armée consacrées aux fusillés qu'inaugurera M. Kader Arif le 6 novembre en fin de matinée.

Contacts presse :

**Cabinet du secrétaire d'État
aux Anciens combattants
et à la Mémoire**
Service de presse et de communication
Tél : 01 44 42 13 59
stephanie.tisserond@defense.gouv.fr
sylvain.bruno@defense.gouv.fr

**DICoD
Centre de presse**
Tél : 01 44 42 54 02
Fax : 01 44 42 41 22
presse@dicod.defense.gouv.fr

**Mission interministérielle des
anniversaires des deux guerres
mondiales**
Service de presse et de communication
Tél : 01 44 42 12 64 – 06 89 09 06 19
Fax : 01 44 42 10 08
sebastien.caron@defense.gouv.fr